



COMMUNIQUE DE PRESSE
5 NOVEMBRE 2014

SYNDICAT MIXTE DU PORT DE DIEPPE

Le Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe propose de diminuer les droits de Port pour renforcer la compétitivité du Transmanche Dieppe-Newhaven

Nicolas Mayer-Rossignol, Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe propose d'aligner les droits de port et les taxes sur ceux pratiqués par le port de Caen pour améliorer la compétitivité et consolider la liaison maritime Transmanche Dieppe-Newhaven.

Cette proposition de réduction des droits de port consentie par le Syndicat Mixte permettra à l'exploitant de la ligne DFDS Seaways d'être davantage concurrentiel et en mesure de proposer des tarifs plus attractifs.

DFDS Seaways sera en capacité de répercuter en 2015 la baisse des droits de port pour tous les véhicules : autobus, voitures, camions, camping cars et motos.

L'effort financier consenti par le Syndicat Mixte du Port de Dieppe pour l'application de cette mesure est évalué à 177 000 €/an, sur un trafic identique à 2014, et jusqu'à 255 000/an € avec la mise en place d'un abattement supplémentaire sur les droits de port lié à l'augmentation du trafic générée par la troisième rotation quotidienne programmée durant la saison estivale 2015.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et de la Région Haute-Normandie : *« Cette proposition commerciale, que je soumettrai au prochain Comité Syndical le 27 novembre prochain, a pour objectif d'harmoniser les droits de port et les taxes pratiqués sur tout le littoral normand mais aussi avec le port de Newhaven. Elle renforcera de fait la compétitivité de la ligne et conforte la liaison maritime Dieppe-Newhaven. »*